

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Madame Fabienne Plancherel  
Route des Cliniques 17  
1701 Fribourg

Fribourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

**Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention : prise de position du PDC**

Chère Madame Plancherel,

Nous avons pris connaissance avec plaisir du document *Prévention et promotion de la santé – Stratégie cantonale – Perspectives 2030*. Nous vous félicitons pour ce document de qualité agréable à appréhender.

Nous confirmons les priorités sanitaires déclinées dans les plans thématiques actuels. De même, nous pensons qu'une gouvernance intersectorielle est l'unique façon de parvenir à des résultats sensibles en termes de prévention et de promotion de la santé ; il n'y a pas d'alternative.

Nous tenons encore à faire part des points suivants :

- L'attention portée à l'interface PPS-domaine des soins et à la responsabilisation du patient (point 3.3.) nous réjouit. Nous sommes extrêmement sensibles à la nécessité de soutenir et développer la responsabilité personnelle dans la PPS (point 3.3). **Le « patient-acteur » doit être au cœur de la réflexion** et toutes les initiatives liées au *patient empowerment* doivent être activement encouragées et soutenues.
- **L'accès aux prestations existantes doit être une priorité absolue. En cela, la communication doit être améliorée**, en portant une attention particulière au public-cible habituellement peu atteint par l'information relative à la PPS. En effet, une partie de la population, souvent la plus vulnérable en termes sanitaires, méconnaît des offres pourtant existantes et de qualité.
- Les **professionnels de la santé** doivent également être partie prenante de cette stratégie. Dans cette optique, nous préconisons une meilleure coordination des offres existantes, la recherche de collaborations et de synergies, davantage de promotion des offres existantes afin que les professionnels les connaissent et acquièrent le réflexe d'y orienter efficacement leurs patients.
- Une **bonne coordination** est souhaitée avec les initiatives de prévention et promotion de la santé au niveau national – par exemple avec les actions de Promotion Santé Suisse.
- Nous saluons la lucidité des propos (encadré page 15 par exemple) et la **volonté d'aller au-delà de la simple information**, qui apporte concrètement peu d'amélioration.

- Nous appelons le **canton** à faire preuve d'un **leadership fort** dans le domaine de la PPS. Nous pensons notamment aux mesures scolaires, où une grande latitude est laissée aux communes. En tant que parents, nous constatons que de nombreux enfants passent facilement « entre les gouttes » des actions de prévention lorsque celles-ci ne sont pas suffisamment intensives et/ou régulières.
- Le PDC rappelle l'importance de limiter les coûts superflus dans ce programme et demande en particulier de **ne pas reporter sur les communes des coûts relatifs à la politique cantonale**.
- De façon générale, une **attention particulière** devra être portée à la façon dont les mesures de prévention sont amenées aux **groupes-cibles les plus vulnérables** de la population en matière de santé.

Enfin, en tant que parti, nous nous engageons à :

- au chapitre « Santé » de notre prochain programme, privilégier les aspects prévention et promotion de la santé ;
- au niveau du Grand Conseil, entreprendre différentes actions politiques en utilisant les outils parlementaires que nous jugerons adéquats ;
- soutenir des initiatives allant dans le sens de la prévention et promotion de la santé, tout particulièrement en lien avec la santé au sein des familles.

Nous vous remercions pour votre travail et vous présentons, Chère Madame Plancherel, nos meilleures salutations.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Dr Marc-Antoine Gamba  
Président de la Commission santé publique

Magali Corpataux  
Secrétaire politique

**Pour tout renseignement :**

Marc-Antoine Gamba, Député, Président de la Commission santé publique, 079 321 91 24